

**Feuille de route pour la croissance**

**de l’agriculture canadienne**



Mémoire prébudgétaire

Août 2018

**Résumé des recommandations :**

1. **Rationaliser la réglementation :**
2. Étendre l’initiative fédérale de modernisation de la réglementation afin d’examiner l’impact cumulatif des fardeaux réglementaires qu’impose l’ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.
3. Procéder à des analyses comparatives à l’échelle internationale et explorer des approches innovatrices.
4. **Améliorer la compétitivité :**
5. Prendre des mesures pour compenser les réformes fiscales aux États-Unis, notamment en permettant aux agriculteurs de déduire 100 % des coûts du matériel agricole la première année et de bénéficier de la déduction accordée aux petites entreprises dans le cadre des investissements.
6. Dresser une stratégie sur l’infrastructure rurale qui prévoit un financement prévisible à long terme répondant à tout l’éventail des besoins en infrastructure dans les régions rurales et dans le secteur de l’agriculture.
7. **Éliminer les pénuries de main-d’œuvre :**
8. Adopter des politiques souples sur l’immigration en reconnaissant les compétences uniques qui sont nécessaires dans le secteur de l’agriculture et, dans le contexte des voies d’accès à la résidence permanente, en accordant la priorité aux travailleurs agricoles pour lesquels la demande est importante et qui occupent des postes pendant toute l’année.
9. Investir dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et favoriser la conformité.
10. **Renforcer la croissance économique :**
11. Créer des plans pour éventualités afin de soutenir les agriculteurs qui font face à de l’incertitude commerciale.
12. Investir davantage dans les organismes de réglementation (ACIA, ARLA, ASFC, OTC) afin de fournir aux entreprises agroalimentaires les services dont elles ont besoin pour accéder véritablement aux marchés internationaux et intérieurs.
13. **Atténuer l’effet des concessions commerciales :**
14. Mettre sur pied et financer des programmes pour fournir un soutien aux producteurs touchés par le PTPGP et l’AECG dans les secteurs assujettis à la gestion de l’offre.
15. Investir dans la coopération réglementaire, conformément au chapitre 21 de l’AECG, et créer des systèmes pour surveiller et appliquer les normes touchant les produits au Canada.

La Fédération canadienne de l’agriculture (FCA) est une organisation-cadre qui représente près de 200 000 familles d’agriculteurs. Ces familles exploitent de petites entreprises qui profitent à l’ensemble des Canadiens en contribuant considérablement à notre économie, en produisant des aliments salubres et abordables et en veillant au maintien d’un environnement propre et durable.

# Soutenir le commerce grâce à une réglementation efficiente

La modernisation de la réglementation doit constituer une priorité dans le budget de 2019 et dans la stratégie économique plus vaste touchant le secteur de l’agroalimentaire. La réglementation au Canada est encombrante et coûteuse, ce qui cause des retards dans l’accès à des produits innovateurs et des pertes d’efficience. Il est essentiel d’actualiser la réglementation pour assurer la croissance continue du secteur, en garantissant la mise au point et l’adoption de techniques et de produits innovateurs.

En raison de l’imposition continue d’exigences réglementaires nouvelles et de plus en plus complexes, les agriculteurs font face à des pressions inédites qui minent leur capacité de continuer à faire des profits et à être compétitifs sur les marchés au pays et sur la scène internationale. L’accès accru aux marchés rendu possible par l’AECG et le PTPGP nécessite des activités de suivi considérables de la part de l’ACIA et d’autres organismes de réglementation afin d’éliminer les obstacles techniques qui limitent l’accès aux innovations et aux exportations.

L’introduction d’exigences réglementaires multiples et concurrentes a créé un environnement où les agriculteurs, en tant que preneurs des prix, ont de la difficulté à être concurrentiels et à atteindre les objectifs de croissance du secteur de l’agroalimentaire au Canada fixés dans le budget de 2017.

## Recommandations :

**Entreprendre une modernisation ambitieuse de la réglementation :** Poursuivre la modernisation de la réglementation dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor annoncée dans le budget de 2018, étendre son mandat pour qu’elle inclue l’impact cumulatif des fardeaux réglementaires imposés par les différents ministères et organismes gouvernementaux et définir des approches innovatrices en matière de réglementation en effectuant des analyses comparatives et en examinant les pratiques exemplaires à l’échelle internationale. L’accélération des évaluations réglementaires et de l’octroi des approbations se traduira par des améliorations dans la production, la salubrité des aliments, le rendement environnemental et la croissance à long terme.

# Favoriser la compétitivité

Si l’on veut que les produits agroalimentaires canadiens se démarquent au pays et à l’étranger, il faut commencer par innover à la ferme. Les ressources naturelles que nous possédons au Canada nous fournissent un avantage par rapport aux autres pays, mais il incombe à l’industrie de maximiser la productivité en adoptant de la technologie.

Les attentes accrues des consommateurs ont une incidence sur la demande. Les entreprises prospères prennent des risques calculés et font des investissements dans l’innovation pour se préparer à l’avenir. Le climat d’investissement dans lequel elles mènent leurs opérations influe considérablement sur leur processus décisionnel.

La FCA soutient solidement la priorité continue accordée dans le Partenariat canadien pour l’agriculture aux activités dirigées par l’industrie dans les domaines de la science, de la recherche et de l’innovation, mais il faut que l’accent mis sur ces activités soit accompagné d’investissements qui correspondent au potentiel immense du secteur en tant que moteur clé de la croissance.

## Recommandations :

**Politique fiscale compétitive :** Au-delà du soutien direct favorisant l’innovation dans le domaine de la recherche, la politique fiscale du Canada est un facteur clé qui peut favoriser l’adoption de technologies. Les États-Unis constituent un important concurrent sur les marchés internationaux et ont récemment entrepris de grandes réformes qui affectent directement la compétitivité du secteur canadien de l’agriculture.

Tandis que la FCA appuie l’engagement pris par le gouvernement en 2018 de se pencher sur les réformes fiscales aux États-Unis, le gouvernement doit également envisager des options immédiates pour y réagir adéquatement. La FCA recommande que le Canada instaure immédiatement la déductibilité à 100 % du coût de l’équipement agricole la première année. Les agriculteurs américains bénéficient de cette option de dépréciation durant la première année et elle crée un désavantage concurrentiel pour les agriculteurs canadiens lorsqu’ils envisagent de faire des investissements dans leurs opérations. De même, la FCA recommande que Finances Canada se penche sur les changements apportés à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), afin de faire en sorte que les agriculteurs y aient toujours accès lorsqu’ils investissent ensemble pour créer des sociétés de transformation et de commercialisation dans leurs propres régions.

De plus, la *Loi de l’impôt sur le revenu* du Canada complique la planification de la relève pour les fermes familiales, en créant des coûts transactionnels indus qui détournent des fonds d’autres investissements. La FCA est résolue à collaborer avec Finances Canada pour définir les améliorations à apporter à l’article 84.1 et au paragraphe 55(2) de la Loi, et d’inclure à celle-ci une définition plus étendue de membre de la famille au paragraphe 73(3). Le budget de 2019 offre une occasion d’éliminer ces obstacles de longue date, afin que la prochaine génération puisse se lancer dans l’industrie en partant du bon pied du point de vue de sa situation financière, ce qui contribuera à la croissance.

**Insister sur l’importance du Canada rural :** La FCA soutient la recommandation de la Fédération canadienne des municipalités de prendre en compte les régions rurales du pays dans l’ensemble des politiques et programmes fédéraux, afin d’assurer la compétitivité du Canada rural. La compétitivité de l’industrie agroalimentaire au Canada, en tant qu’industrie rurale, dépend en fin d’analyse du dynamisme des collectivités rurales. La FCA insiste continuellement sur l’adoption d’une stratégie sur l’infrastructure rurale, et le budget de 2019 doit prévoir des fonds à long terme et prévisibles à cet égard et prévoir des mesures répondant à **tout l’éventail** des besoins d’infrastructure dans les régions rurales et dans le secteur de l’agriculture, notamment : élimination des goulets d’étranglement dans le domaine des transports, accès à de l’eau potable et à des installations de traitement des eaux usées, infrastructure tirant parti de la production d’énergie renouvelable à la ferme et offrant un accès au gaz naturel, et un service Internet haute vitesse moderne et abordable.

Ces programmes doivent reconnaître les moyens financiers limités dont disposent les collectivités rurales en permettant la conclusion de partenariats régionaux, l’établissement de seuils d’admissibilité souples, tant du point de vue de l’étendue que de celui des types d’éléments d’infrastructure, et tout en rationalisant les processus administratifs.

# Éliminer les pénuries de main-d’œuvre immédiates et à long terme

Si l’on veut que l’agriculture canadienne prospère et s’étende, il faut qu’elle ait accès à une main-d’œuvre spécialisée, bien rémunérée et stable. Selon les résultats de la recherche sur l’industrie de l’agriculture primaire au Canada, il y avait une pénurie d’environ 59 000 travailleurs en 2015, ce qui représentait le double de 2005, et cette pénurie atteindra 114 000 d’ici 2025, d’après les prévisions. Alors que cette recherche nous alerte aux risques futurs, les agriculteurs ont déjà fait état de pertes annuelles de 1,5 milliard de dollars à cause de postes vacants. En tant que secteur qui emploie un Canadien sur huit, les postes non pourvus menacent la viabilité et la compétitivité de l’agriculture canadienne et menacent les emplois existants.

Le manque de main-d’œuvre, à la fois pour les emplois saisonniers et à l’année, représente l’une des menaces les plus graves pour la durabilité du secteur de l’agroalimentaire au Canada.

**Recommandations :**

**Accorder la priorité à l’immigration de travailleurs agricoles :** Le Canada a besoin d’une politique souple sur l’immigration qui peut fournir, au secteur de l’agriculture et aux autres industries en milieu rural, des travailleurs qui possèdent les compétences variées et uniques dont ils ont besoin, puisque près de 30 000 postes vacants en agriculture sont des postes occupés à longueur d’année. Le budget de 2019 doit prévoir la mise en œuvre d’une approche ciblée, en s’appuyant sur les pratiques exemplaires définies dans le cadre du Projet pilote d’immigration dans l’Atlantique, et par l’intermédiaire des instructions ministérielles de lancement de blocs de 2 750 invitations aux fins d’immigration au niveau fédéral sur cinq ans, et doit permettre aux travailleurs agricoles qui occupent des postes à longueur d’année de recourir à ce volet dans les provinces n’offrant pas un programme de candidats à l’immigration. Ainsi, le gouvernement accorderait la priorité à l’immigration économique pour pourvoir à des postes agricoles occupés toute l’année durant et à l’égard desquels la demande est forte. Cela stimulerait la croissance et la compétitivité des opérations agricoles. Cette mesure doit être accompagnée d’investissements qui permettraient aux organismes qui se chargent de l’établissement au pays des immigrants de collaborer avec les intervenants pour mettre en place le réseau de services et de soutiens nécessaires pour aider les nouveaux Canadiens.

**Améliorer la prestation des services dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires :** Il faut sebaser sur les constatations de l’examen des normes de service d’Emploi et Développement social Canada (qui devrait prendre fin à l’automne 2018) pour investir dans des services de traitement et de liaison additionnels dans le but de favoriser la conformité au programme et de formuler des normes de prestation axées sur les clients. Lorsque les entreprises agricoles ont démontré qu’elles ne trouvent pas de travailleurs canadiens, il est crucial que l’accès à des travailleurs agricoles étrangers se fasse rapidement.

Le manque de ressources humaines durant les périodes de production de pointe peut retarder le traitement des demandes d’étude d’impact sur le marché du travail et les processus connexes. Cela nuit aux efforts visant à d’accroître la croissance sur le marché intérieur et les marchés internationaux.

# Tirer parti des occasions au Canada et à l’étranger

La FCA était heureuse de constater que, dans le budget de 2017, l’industrie canadienne de l’agroalimentaire était définie comme un important moteur de la croissance. Bien qu’il y ait des possibilités prometteuses à l’échelle internationale, l’instabilité récente du commerce mondial a créé une volatilité sans précédent. Les ajustements apportés à leurs politiques par les principaux pays concurrents du Canada posent de nouveaux défis, puisque les producteurs font face à des risques inattendus et à de l’imprévisibilité sur les marchés mondiaux.

C’est pourquoi le Canada doit miser aussi sur les possibilités commerciales sur le marché intérieur. En 2017, les Canadiens ont dépensé 198 milliards de dollars à la nourriture et aux boissons, et il y a des possibilités de croissance à mesure qu’augmentent la population et le revenu disponible dans notre pays. La promotion de produits locaux et régionaux stimulera les marchés intérieurs.

La conclusion récente de deux accords commerciaux, soit l’AECG et le PTPGP, améliore l’accès aux marchés, c’est-à-dire à au moins un milliard de nouveaux clients. Cependant, il ne suffit pas de négocier des accords. Toutes les parties doivent s’engager à éliminer les obstacles non tarifaires en harmonisant la réglementation. La FCA applaudit aux efforts du Canada d’inclure, à l’AECG, au PTPGP et à l’Accord de libre-échange canadien, des chapitres sur la coopération, la cohérence et l’uniformisation qui permettent de repérer les écarts dans la réglementation et de faciliter la coopération à cet égard.

Alors que nous continuons d’accéder à de nouveaux marchés autour de la planète, le Canada doit continuer à défendre ses industries nationales assujetties à la gestion de l’offre. Les industries laitière, de la volaille et des œufs au Canada gère leur production afin d’éviter une offre inférieure ou supérieure à la demande, et on trouve dans notre pays certains des producteurs les plus innovateurs et efficients au monde, et ces industries constituent un important élément d’un système commercial fondé sur des règles qui garantit un accès transparent et réalisable aux marchés, grâce à un régime d’établissement de contingents tarifaires.

**Recommandations**:

**Établir des plans pour éventualités pour contrer l’incertitude du système commercial :** Les nouvelles tendances commerciales instituées par le plus gros partenaire commercial du Canada, les États-Unis, a créé de l’instabilité considérable sur les marchés mondiaux. Il est nécessaire de se pencher immédiatement sur les nouveaux tarifs américains et sur les représailles tarifaires adoptées par d’autres partenaires commerciaux, afin que le Canada puisse dresser des plans pour éventualités et définir les mesures de soutien pour compenser l’instabilité imprévue des prix ici au Canada.

**Renforcer les organismes de réglementation au Canada :** La FCA a vu d’un œil favorable les investissements faits dans le Service des délégués commerciaux du Canada annoncés dans le budget de 2018, mais l’ACIA, l’ARLA, l’ASFC et d’autres organismes de réglementation doivent aussi bénéficier de nouveaux investissements afin que ces agences puissent accomplir les travaux de suivi qui s’imposent maintenant.

Il faut s’assurer que les normes de service répondent aux besoins des producteurs canadiens, alors qu’ils tentent d’accéder à de nouveaux marchés étrangers et à s’étendre au pays. Des retards causés par un manque de ressources dans ces organismes se sont traduits par des occasions ratées pour les producteurs et les entreprises agroalimentaires.

Ces organismes jouent également un rôle critique en montrant l’engagement du Canada vis‑à‑vis d’une réglementation reposant sur des données probantes et sa promotion de normes internationales reposant sur de telles preuves. En faisant des investissements additionnels dans ces organismes, le gouvernement fera en sorte que l’accès accru aux marchés se traduise par des débouchés réels pour les agriculteurs.

Outre la question de l’accès à de nouveaux marchés, des retards dans les transports limitent la capacité commerciale du secteur de l’agriculture au Canada. La FCA était heureuse de voir que le projet de loi C‐49 a reçu la sanction royale. Toutefois, il faut investir dans l’Office des transports du Canada pour qu’il dispose de ressources financières suffisantes pour remplir ses obligations en vertu du projet de loi C‐49, ce qui inclut des ressources pour financer adéquatement son nouveau « pouvoir d’agir de sa propre initiative ».

**Atténuer les effets des concessions d’accès aux marchés faites dans le PTPGP :** Les secteurs laitier, de la volaille et des œufs au Canada ont une valeur combinée qui s’élève à plus de 10 milliards de dollars par an et contribuent 30 milliards de dollars au PIB de notre pays. Les concessions accordées dans le PTPGP nuisent directement au gagne-pain des producteurs dans ces secteurs. Le budget de 2019 doit renfermer une stratégie complète qui prévoit la mise sur pied de programmes nationaux d’investissements dans les secteurs touches par le PTPGP, afin que ces derniers puissent continuer à créer des emplois de qualité au Canada et maintenir la croissance dans leurs collectivités.

En particulier, il faut prendre de nouvelles mesures visant à encourager l’investissement dans les industries laitière, de la volaille et des œufs au Canada. Ces mesures doivent assurer un accès équitable parmi l’ensemble des producteurs et réduire au minimum les tracasseries administratives.

**Contrebalancer les écarts dans les normes dans le contexte de l’AECG :** Bien que cet accord améliore l’accès aux marchés dans le secteur agroalimentaire canadien, la présence d’importants écarts dans les normes dans un certain nombre de domaines signifie que les règles du jeu sont différentes pour les producteurs canadiens et ceux dans l’Union européenne. Par conséquent, le budget de 2019 doit fournir des ressources qui permettront de faire ce qui suit :

* + Participer activement au processus décrit dans le chapitre 21 de l’AECG : Coopération en matière de réglementation, afin de favoriser l’harmonisation réglementaire
  + Adopter des mesures pour surveiller le respect des normes canadiennes et les appliquer, au besoin, afin d’éviter que des produits inférieurs aux normes aboutissent sur nos marchés
  + Mettre sur pied des programmes pour aider nos industries d’exportation à se conformer aux normes européennes

## Prévoir des mesures d’atténuation des effets de l’AECG dans l’industrie laitière

Le budget de 2019 doit fournir des ressources qui permettront de faire ce qui suit :

* + financer entièrement l’engagement pris par le gouvernement fédéral en octobre 2015 d’atténuer les pertes de revenus à répétition parmi les producteurs laitiers canadiens;
  + faire en sorte que les 250 millions de dollars alloués au Programme d’investissement pour fermes laitières soient consacrés entièrement à des investissements;
  + fournir des fonds additionnels pour répondre aux besoins de tous les producteurs qui proposent des projets correspondant aux objectifs du programme au cours des cinq prochaines années;
  + instituer un programme additionnel répondant aux besoins des producteurs de lait provenant de moutons et de chèvres.